

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Avenant n°1 au marché n°2026001-13, relatif à la rénovation de la piscine estivale Aqua 9 sur la commune de Montbert - Lot 13 (Electricité Courant fort et courant faible – Photovoltaïque)

Par une décision du Bureau en date du 13/01/2026, le marché de **travaux de rénovation de la piscine estivale Aqua 9 sur la commune de Montbert - Lot 13 (Electricité Courant fort et courant faible – Photovoltaïque)** a été attribué à l'entreprise HUGUET INGENIERIE – 22 rue Jean François CAIL – ZI Nord BP 235 – 85402 Luçon, pour un montant global et forfaitaire de **79 500.00 € HT**, soit **95 400.00 € TTC**.

Il convient de faire un avenant pour le motif suivant : Lors du démontage du TGBT destiné à être réemployé dans le nouveau bâtiment, il a été constaté que l'installation de protections électriques complémentaires était nécessaire afin de répondre aux besoins de l'opération et de garantir la conformité et la sécurité de l'installation.

Ces incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **3 811.76 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **79 500 € HT à 83 311.76 € HT**.

Cette évolution de montant conduit à une augmentation du marché initial de **+4.79 %**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2026, portant délégation au Président, pour approuver et conclure les avenants aux marchés dont le montant initial est inférieur à 90 000,00 € HT ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2026 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 – D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°2026001-13, relatif à la rénovation de la piscine estivale Aqua 9 sur la Commune de Montbert, Lot 13 (Electricité Courant fort et courant faible – Photovoltaïque), passé avec l'entreprise HUGUET INGENIERIE – 22 rue Jean François CAIL – ZI Nord BP 235 – 85402 Luçon, pour un montant de **+ 3 811.76 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **79 500.00 € HT à 83 311.76 € HT**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE169_P180826

Publié sur le site internet le : 19/08/2026

Fait à La Chevrolière, le 18 août 2026

Le Président,
Johann BOBLIN,



Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
19 août 2026